



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

CONVENTION MÉDICALE 2023

1^{ÈRE} SÉANCE DE NÉGOCIATION

9/11/22



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

CONVENTION MÉDICALE 2023

**ORIENTATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL DE L'UNCAM
CALENDRIER
MÉTHODE**

ORIENTATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL DE L'UNCAM

LA RÉPONSE AUX BESOINS DE SOINS DES PATIENTS : L' ENJEU CENTRAL DE LA NOUVELLE CONVENTION

La population française augmente régulièrement depuis plusieurs décennies et est composée de plus en plus de personnes âgées. Dans un contexte de vieillissement de notre population, les besoins en santé ne font que croître avec notamment l'augmentation des maladies chroniques. Par ailleurs, l'état de santé de la population connaît des inégalités sociales et territoriales importantes. Enfin, l'épidémie de Covid-19 a directement et indirectement affecté l'état de santé de la population.



La prochaine convention, guidée par 4 orientations majeures, aura pour enjeu, dans un esprit de responsabilité collective et de solidarité, de réduire les inégalités sociales, financières et territoriales d'accès aux soins tout en conservant un impératif de qualité des soins apportés et un niveau de prise en charge élevé. Elle devra soutenir l'action des médecins libéraux en situant leur intervention dans un cadre renforcé de coopération avec les autres professionnels de santé. Au regard des tensions qui traversent aujourd'hui notre système de santé, cette convention doit porter des innovations majeures au service de l'accès aux soins, dans la reconnaissance et la valorisation des efforts consentis selon une logique de droits et de devoirs.

4 ORIENTATIONS POUR LA NOUVELLE CONVENTION

- 1 **Garantir un accès aux soins dans tous les territoires, pour tous les patients et à tous les moments de la prise en charge**
- 2 **Renforcer la qualité des soins, la pertinence et la santé publique**
- 3 **Garantir un médecin traitant pour tous en libérant du temps médical**
- 4 **Poursuivre le déploiement du numérique en santé**

1. GARANTIR L'ACCÈS GLOBAL AUX SOINS

La première orientation vise la garantie d'un accès global aux soins : partout sur le territoire, pour tous les patients et à tout moment



Repenser les aides démographiques, dans un souci de rationalisation et de simplification, pour rendre l'installation et le maintien dans ces zones plus incitatifs



Assurer une présence des différentes spécialités médicales dans les zones sous-dotées, notamment via l'organisation de consultations « avancées » pour couvrir les territoires



Inciter les médecins proches de l'âge de la retraite à poursuivre leur exercice en libéral



Poursuivre la dynamique de réduction des restes à charge, impulsée notamment par l'OPTAM et l'OPTAM-CO



Conforter les mesures de prise en charge des soins non programmés dans le cadre de la généralisation du service d'accès aux soins (SAS)

2. RENFORCER LA QUALITÉ DES SOINS, LA PERTINENCE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

La deuxième orientation consiste à renforcer la qualité des soins, la pertinence et la santé publique



Introduire des consultations de prévention aux âges-clés



Recentrer la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) sur la prévention et la santé publique



Prendre en compte les enjeux environnementaux



Favoriser la pertinence des prescriptions



Renforcer les outils de lutte contre la fraude

3. GARANTIR L'ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT EN LIBÉRANT DU TEMPS MÉDICAL

La troisième orientation consiste à garantir d'un médecin traitant pour tous en libérant du temps médical



Réaffirmer la place du médecin traitant et en garantir l'accès pour tous



Développer le contrat d'assistants médicaux en visant 10 000 assistants médicaux à horizon 2025



Favoriser la collaboration entre les médecins et les infirmiers



Renforcer la coopération avec les autres professions de santé (protocoles, tâches partagées, pratique avancée)



Inciter à l'exercice coordonné



Limiter les démarches et les tâches administratives qui incombent actuellement aux médecins

4. POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La quatrième orientation consiste à poursuivre le déploiement et l'usage du numérique



Accompagner et encadrer le recours à la télémédecine



Accélérer le déploiement des téléservices de l'Assurance maladie pour les implanter durablement dans la pratique des médecins



Déployer les nouveaux services numériques promus par le Ségur du numérique

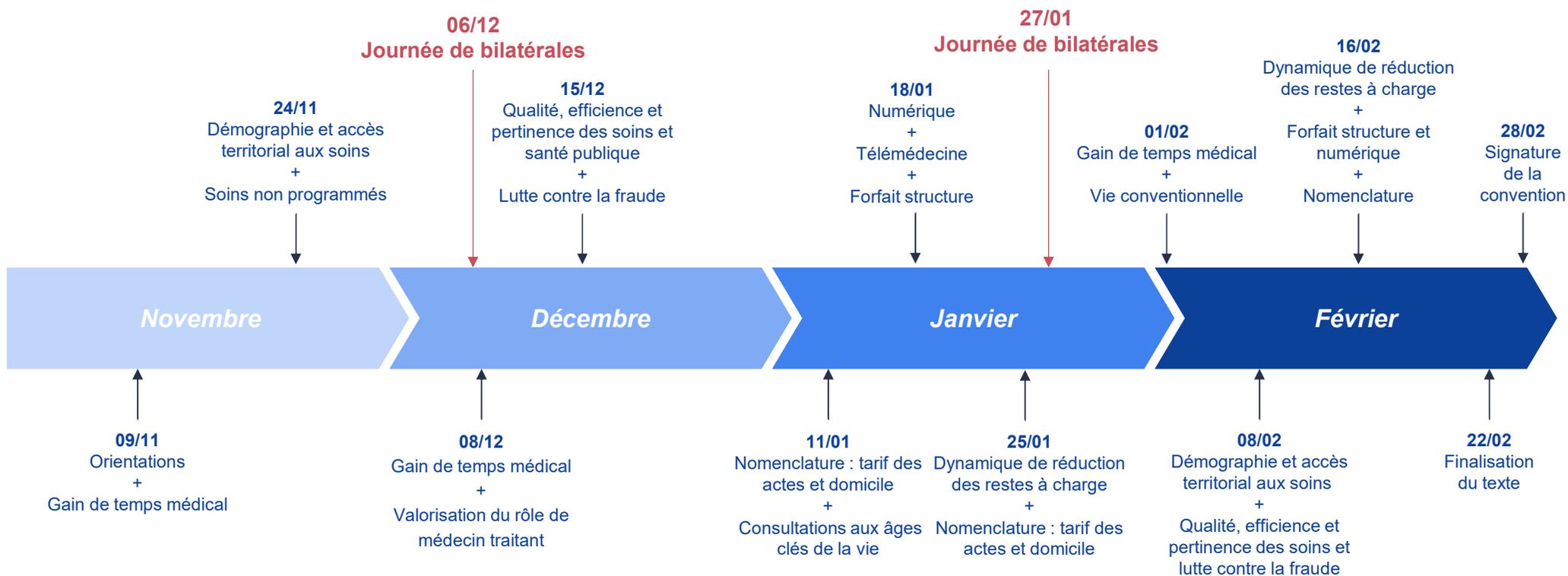
CONCLUSION

La prochaine convention visera ainsi à répondre aux besoins des patients en renforçant l'attractivité de la profession médicale à travers la valorisation de la pratique et de l'expertise médicale, notamment pour les spécialités cliniques.

Elle veillera par ailleurs à améliorer l'accès aux soins des patients en réduisant les inégalités sociales, financières et territoriales, tout en garantissant une meilleure qualité de la prise en charge.

CALENDRIER

PROPOSITION DE CALENDRIER



MÉTHODE

MÉTHODE D'ORGANISATION DES NÉGOCIATIONS

Séance de négociation de 2h30 (présentiel et invitation Zoom nominative)



3 participants maximum (experts compris) par organisme syndical représentatif et par séance

1 observateur par organisme syndical de jeunes médecins



≈ **1 séance de négociations** toutes les deux semaines jusqu'à la fin de l'année

1 séance de négociations toutes les semaines à partir de janvier



Plusieurs réunions bilatérales organisées en parallèle des séances de négociations



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

CONVENTION MÉDICALE 2023

**GAIN DE TEMPS MÉDICAL :
DÉPLOYER LES ASSISTANTS MÉDICAUX**

01.

BILAN

RAPPEL DU DISPOSITIF DES ASSISTANTS MÉDICAUX

Médecin généraliste ou certains spécialistes répondant à 4 conditions d'éligibilité



Le médecin choisit l'option d'ETP d'assistant avec en contrepartie un objectif d'augmentation de patientèle



Un assistant médical pour libérer du temps médical



UN DISPOSITIF ASSORTI DE CONTREPARTIES

Borne basse	Borne haute	Option 1 1/3 ETP	Option 2 1/2 ETP	Option 3 1 ETP
p_30	p_50	20,0%	25,0%	35,0%
p_50	p_70	15,0%	20,0%	30,0%
p_70	p_90	7,5%	12,5%	20,0%
p_90	p_95	4,0%	6,0%	12,5%
p_95	p_100	0,0%	0,0%	5,0%

Exemple

Un médecin généraliste qui a **900 patients MT** adultes et **1550 patients** dans sa file active se situe entre p50 et p70 (c'est-à-dire parmi les médecins ayant une patientèle plus élevée que 50% des médecins).

Son objectif d'augmentation de patientèle sera de :

- **15% s'il choisit l'option 1, soit 233 patients en plus, dont 135 patients MT,**
- **20% s'il choisit l'option 2, soit 310 patients en plus, dont 180 patients MT,**
- **30% s'il choisit l'option spécifique s'il exerce en zone sous-dense, soit 465 patients en plus, dont 270 patients MT.**

Plus le médecin dispose de temps d'assistant médical, plus son objectif sera élevé

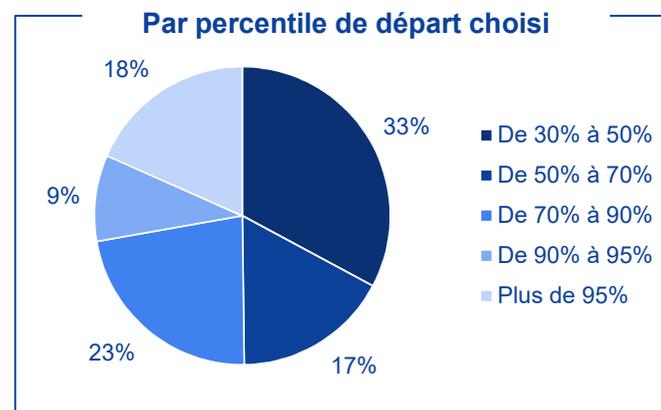
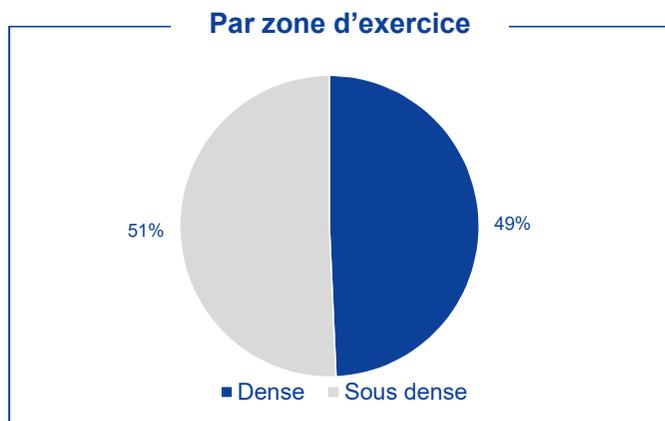
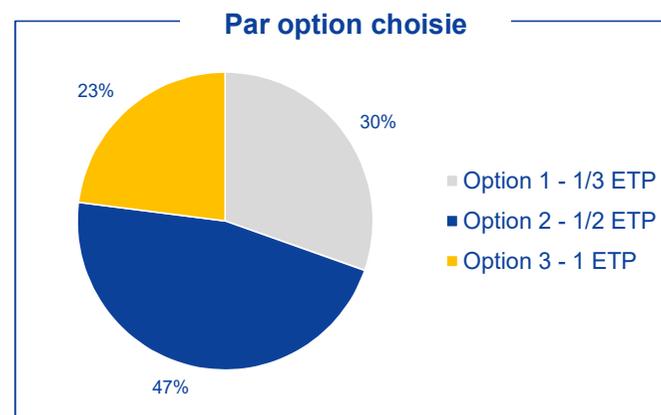
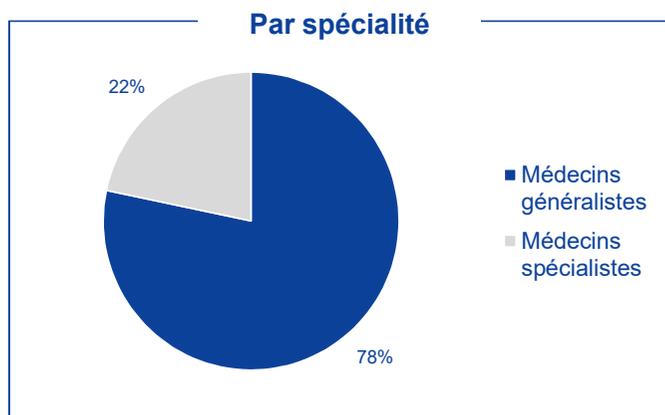
UNE MONTÉE EN CHARGE CONTINUE ET RÉGULIÈRE DU DISPOSITIF

Au 8 octobre 2022, 3 545 contrats ont été signés

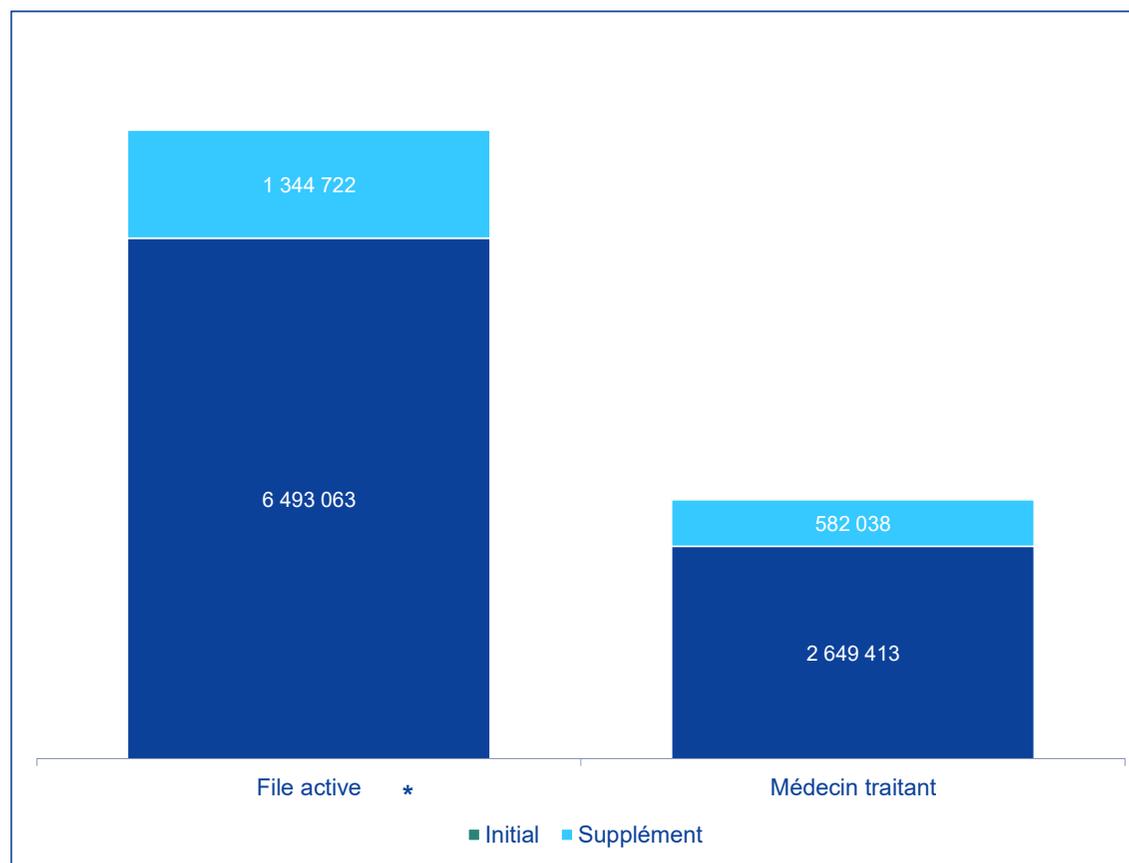


DES CONTRATS MAJORITAIREMENT SIGNÉS PAR DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET POUR L'OPTION 1/2 ETP

Nombre de contrats signés



UN POTENTIEL DE PATIENTS SUPPLÉMENTAIRES PRIS EN CHARGE ÉLEVÉ SI L'ENSEMBLE DES CONTRATS SIGNÉS ATTEIGNENT LEURS OBJECTIFS



UN PREMIER BILAN POSITIF À 30 MOIS AVEC UNE AUGMENTATION DE LA PATIENTÈLE MÉDECIN TRAITANT ET DE LA FILE ACTIVE



	Nombre de contrats actifs	Augmentation de la patientèle MT	Augmentation de la file active
TOTAL	305	+9,9%	+5,3%
Option 1 - 1/3 ETP	87	+8,4%	+1,3%
Option 2 - 1/2 ETP	153	+9,4%	+1,5%
Option 3 - 1 ETP	65	+13,0%	+18,2%

Le dispositif des assistants médicaux a permis d'augmenter à la fois la patientèle médecin traitant et la file active des médecins généralistes concernés. On constate l'existence d'un lien entre le nombre d'ETP et l'augmentation des patientèles. On constate également que l'augmentation est surtout notable pour la patientèle médecin traitant, sauf pour l'option 1 ETP pour laquelle l'augmentation de la file active est plus importante.

02.

PROPOSITIONS

UN DÉPLOIEMENT RENFORCÉ DES ASSISTANTS MÉDICAUX

Objectif

Renforcer le développement des assistants médicaux pour libérer du temps médical et permettre (1) la prise en charge de plus de patients, (2) l'amélioration de la qualité et (3) l'amélioration des conditions de travail du médecin

Une mesure claire

Création d'un **contrat** dédié au déploiement des assistants médicaux

- 1 Contrat **simplifié**
- 2 Contrat **assoupli**
- 3 Contrat **attractif**



Une ambition



10 000 assistants médicaux
à horizon 3 ans (2025)

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS DÉTAILLÉES

Avant

Après

Critères d'éligibilité

- Secteur 1 ou 2 OPTAM / OPTAM-CO
- Exercice regroupé (au moins 2 médecins), sauf dérogations dans les zones sous-denses ZIP ou ZAC
- Engagement dans une démarche d'exercice coordonné
- Niveau de patientèle $\geq 30^e$ p.
- Certaines spécialités uniquement
- 1ETP uniquement pour les zones sous-denses

- Secteur 1 ou 2 OPTAM / OPTAM-CO
- **Suppression de la condition d'exercice regroupé**
- **S'engager à participer à une CPTS si existante**
- Niveau de patientèle $\geq 30^e$ p.
- **Elargissement à d'autres spécialités**
- **Ouverture de l'option 1 ETP toutes zones**

Objectifs

- Intégration de l'aide dans le volet 3 du forfait structure par ailleurs soumise à l'obligation de validation du volet 1 (6 indicateurs)
- Contreparties à la fois sur la file active et sur la patientèle médecin traitant
- Obligation de remplacement du secrétaire médical si celui-ci est devenu assistant médical, cela à la même hauteur d'ETP (55% des contrat signés)

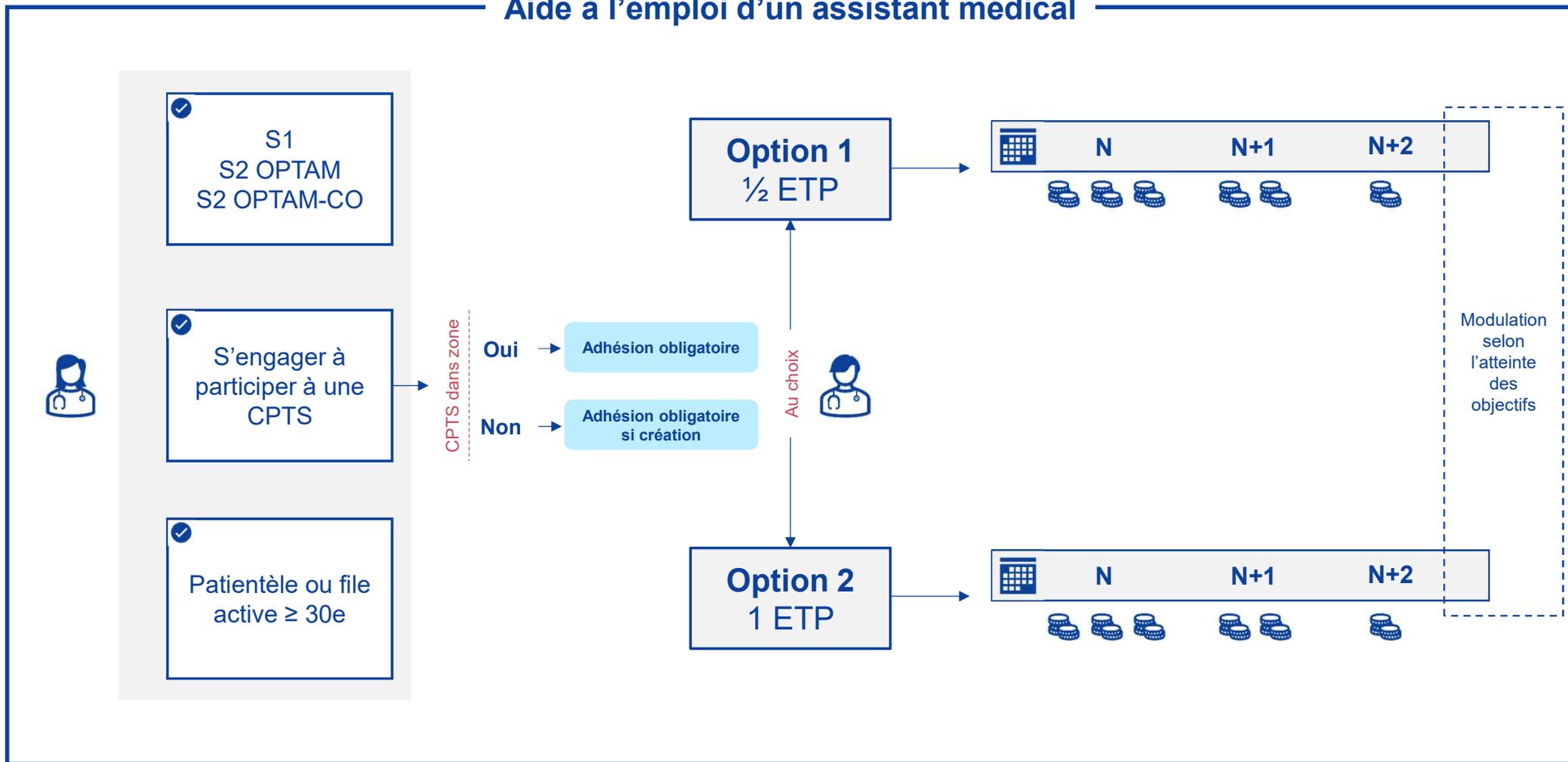
- **Création d'un aide spécifique, en remplacement du volet 3 du Forfait structure**
- **Contreparties revues (cf. diapositives suivantes)**
- Obligation de remplacement du secrétaire médical si celui-ci est devenu assistant médical, cela à la même hauteur d'ETP

Niveau de subvention

- 3 options d'ETP :
1/3 ETP
1/2 ETP
1 ETP

- **2 options d'ETP :**
1/2 ETP
1 ETP

Aide à l'emploi d'un assistant médical



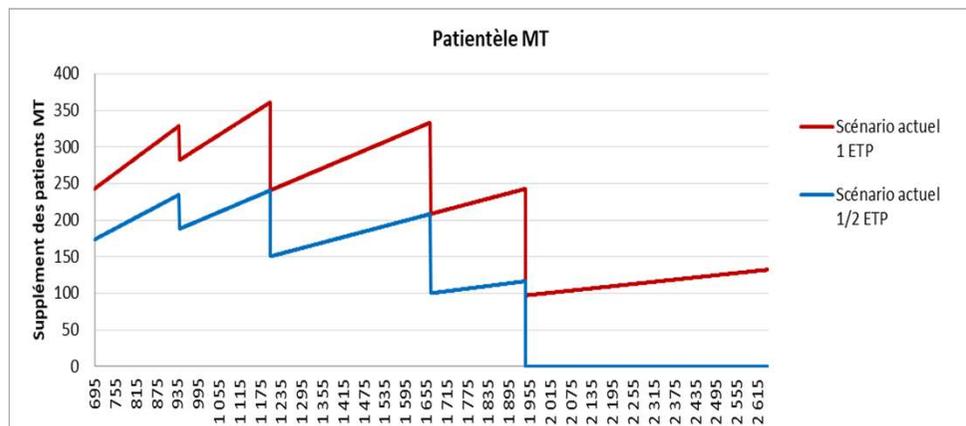
UNE NOUVELLE FIXATION DES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Objectif

Un dispositif plus juste avec moins d'effets seuils

Scénario actuel

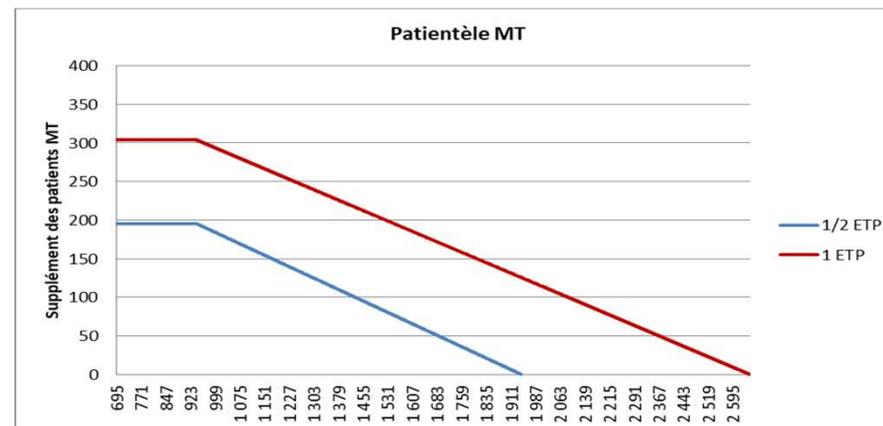
Un scénario avec des effets de seuil



Scénario de suppression des tranches

Plus la patientèle initiale du médecin est importante, moins ses objectifs seront élevés

Effort constant entre P30-P50 puis décroissant à partir de P50



PRÉSENTATION DU SCÉNARIO LINÉAIRE : EXEMPLE POUR UN MG

Augmentation des patients MT selon le niveau de la patientèle initiale du médecin

	Distribution patients MT 2021	Scénario actuel	Scénario linéaire (patientèle médecin traitant)
		1 ETP actuel	1 ETP
p_30	695	243	304
p_35	762	267	304
p_40	824	288	304
p_45	882	309	304
p_50	940	282	304
p_55	999	300	294
p_60	1060	318	283
p_65	1131	339	270
p_70	1204	241	257
p_75	1287	257	242
p_80	1386	277	225
p_85	1508	302	203
p_90	1668	209	175
p_95	1943	97	126
p_99	2648	132	0

UN CONTRAT UNIQUE ET SIMPLIFIÉ



1 médecin



1 contrat

Dans le contrat, un objectif clair en nombre de patients :
« Un médecin généraliste qui a **1060 patients** MT adultes dans sa file active et qui contractualise pour être accompagné d'un assistant médical à temps plein **devra avoir augmenté sa patientèle de 283 patients au bout de 3 ans** »

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



Une campagne de communication de l'Assurance maladie pour renforcer l'adhésion



Une mobilisation des collectivités territoriales pour résoudre la question des locaux

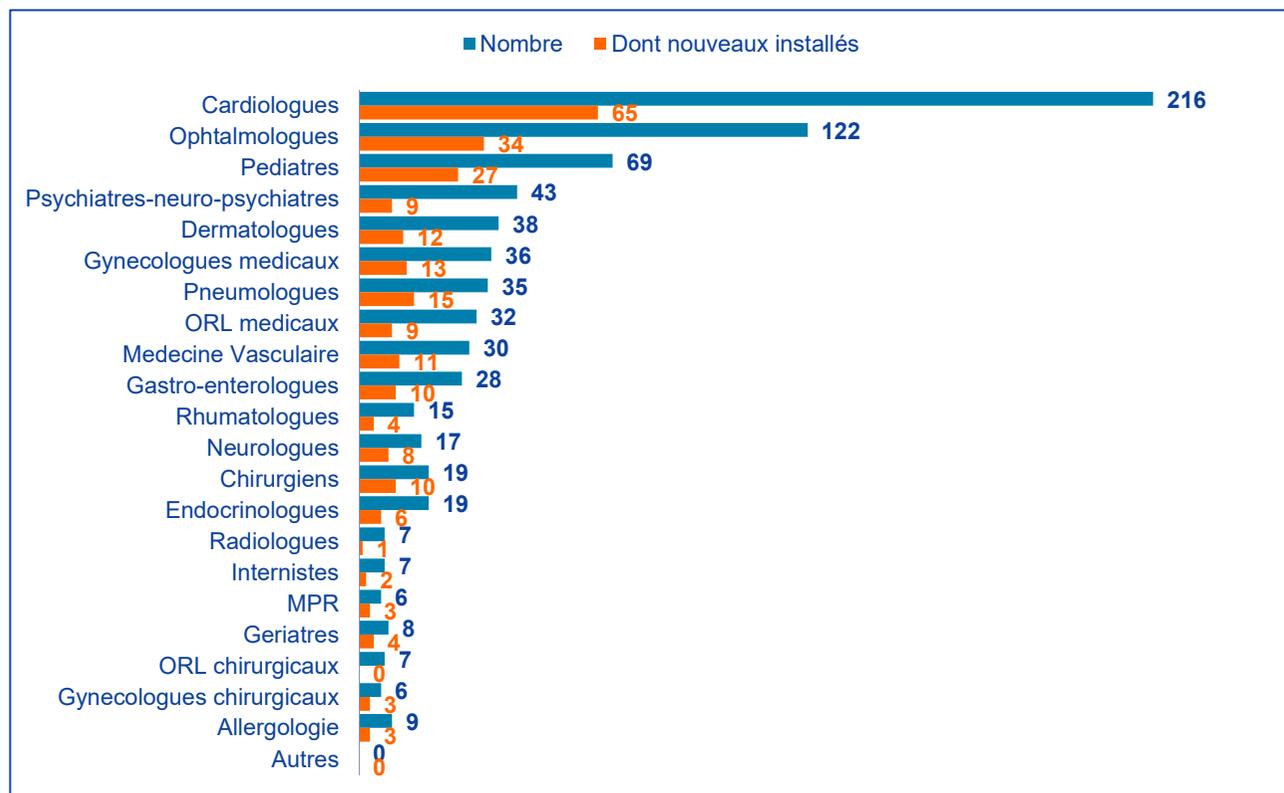


Un dialogue avec France Compétences pour améliorer l'organisation de la formation des assistants médicaux

03.

ANNEXES

RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉS PARMIS LES CONTRATS SIGNÉS



UN PREMIER BILAN POSITIF À 30 MOIS, QUELLE QUE SOIT LA PATIENTÈLE DE DÉPART

MG- 30 mois	Nb contrats	Patientèle MT initiale / MG	Patientèle MT résultat / MG	Evolution MT obtenue
Total	305	1 370	1 505	+9,9%
p30	18	787	907	+15,1%
p50	42	903	1 060	+17,5%
p70	85	1 147	1 277	+11,3%
p90	43	1 403	1 505	+7,2%
p95	117	1 776	1 923	+8,3%
Option 1 - 1/3 ETP	87	1 334	1 446	+8,4%
Option 2 - 1/2 ETP	153	1 374	1 503	+9,4%
Option 3 - 1 ETP	65	1 407	1 590	+13,0%
Cabinet de groupe	136	1 343	1 479	+10,2%
MSP	107	1 335	1 471	+10,2%
Autres	62	1 489	1 621	+8,8%
Zone sous dense	197	1 417	1 553	+9,6%
Zone dense	108	1 284	1 418	+10,4%